



Le Réseau Emerald

Démarche et désignation de la première série de sites Emerald pour la Suisse

Contexte

Le Réseau Emerald est destiné à assurer la conservation de la biodiversité du continent européen, et notamment des espèces les plus menacées. Pour les Parties contractantes de la Convention de Berne, le processus Emerald consiste à sélectionner les surfaces dont la conservation peut contribuer significativement aux objectifs du Réseau et à les désigner comme «zones d'intérêt spécial pour la conservation» (ZISC).

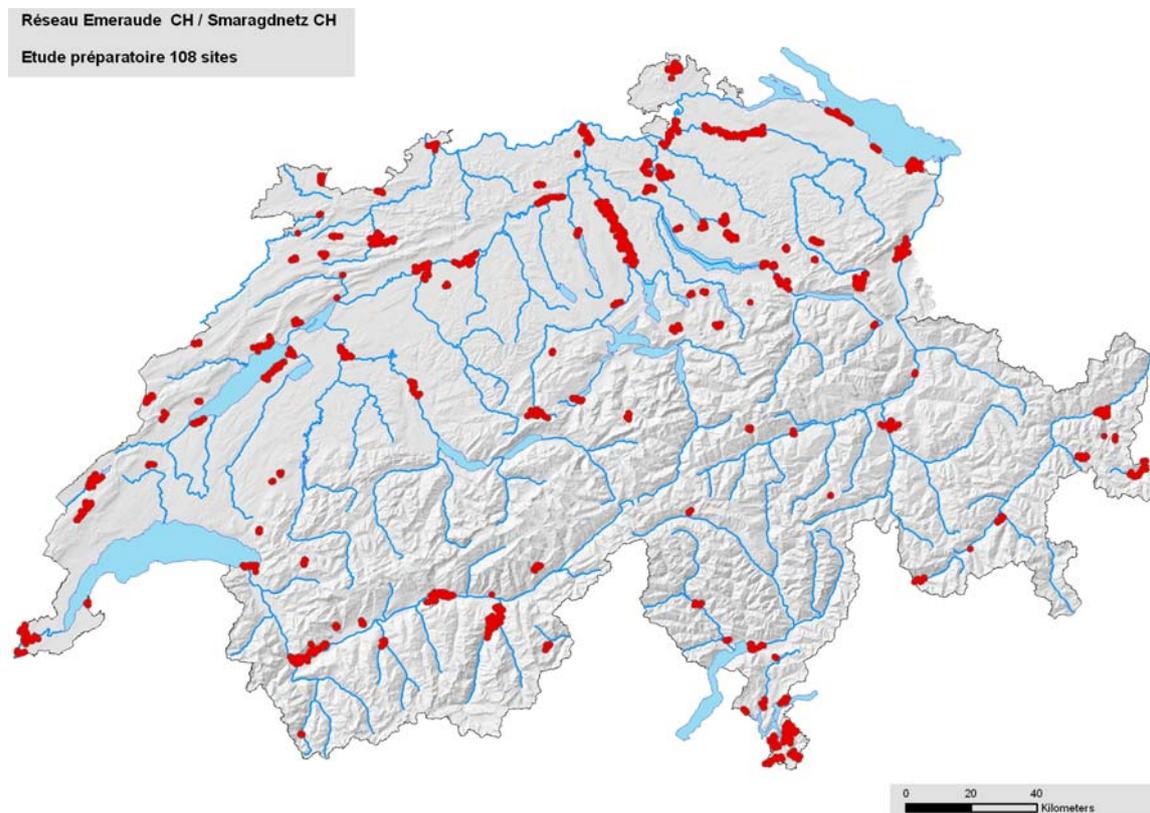
Deux listes, celles des espèces prioritaires et des habitats prioritaires, établies par le Comité permanent de la Convention de Berne, servent de critères pour la sélection de zones d'intérêts.

Etudes préliminaires

Dans le cadre d'un premier mandat donné par le WWF et l'OFEP en 2001, le CSCF et le bureau Raymond Delarze ont mis en place en collaboration avec les responsables d'autres banques de données nationales et divers spécialistes une procédure d'identification de zones d'importance particulière en utilisant les deux catégories de critères mentionnées ci-dessus. Deux études sectorielles menées en parallèle, l'une sur «espèces» et l'autre sur les «habitats» visaient toutes deux à identifier les zones d'importance particulière pour le Réseau Emerald. La première s'efforçait d'identifier les sites abritant une densité remarquable d'espèces prioritaires et la seconde tentait de localiser les secteurs les plus représentatifs des différents habitats visés par le Réseau. Ces deux études s'appuyaient sur les données existantes dans les centres nationaux de gestion des données floristiques (CRSF) et fauniques (CSCF) et prenaient en compte également les observations des bases de données sur l'herpétofaune (KARCH), ainsi que les données «Champignons» et «Lichens». Les résultats de cette démarche ont été publiés dans le cahier de l'environnement de l'Office fédéral de l'environnement (Delarze et al. 2003).

Dans une deuxième étape, la liste des espèces visées par la résolution no 6 du Comité permanent de la Convention de Berne (89 espèces pour la Suisse) a été élargie à 1424 espèces. Le nombre total d'observations disponibles pour ces espèces s'élevait à 58'565 données. Par la suite, une agrégation spatiale (clusters) de ces données a été entreprise en générant une zone tampon d'un rayon de 500m autour de chaque point. Les surfaces se chevauchant ont été fusionnées. Il en résultait la création de nombreux polygones distribués sur toute la Suisse. Dans la troisième et dernière étape, un choix des sites finaux a été entrepris, tenant compte de la richesse des clusters en espèces et en groupes d'organismes et le degré de concordance avec les habitats. Au cours de cette démarche, il a également été tenu compte d'une distribution régionale cohérente et homogène de manière à soutenir l'idée de réseau. Cette approche a finalement permis d'obtenir 108 sites (fig. 1) représentant des zones candidates potentielles.

Figure 1 Les 108 sites de l'étude préliminaire



Swisstopo, CSCF, septembre 2009

Sélection des sites Emeraude sur la base d'inventaires fédéraux des biotopes (approche 1)

Dans le cadre de la mise en place du Réseau Emeraude, il a été décidé en 2003 par les offices fédéraux en charge du dossier de préparer en un premier temps une proposition pour une série de 30 objets ZISC. Cette approche s'est concentrée sur des sites jouissant déjà d'un statut de protection au niveau national, afin de faciliter la concrétisation des premiers objets du Réseau Emeraude en Suisse. Les candidats potentiels pour cette approche étaient constitués d'objets appartenant aux inventaires fédéraux des biotopes suivants: Inventaire des hauts-marais d'importance nationale, Inventaire des bas-marais d'importance nationale, Inventaire des zones alluviales d'importance nationale, Inventaire des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale, Inventaire des sites d'escale des oiseaux d'eaux et migrateurs d'importance nationale et internationale et l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale. La procédure suivante a été adoptée pour sélectionner les 30 sites:

1. Superposition et fusion des inventaires de biotopes
2. Sélection des objets de plus de 10ha
3. Sélection des objets se superposant avec les 108 sites Emeraude de l'étude préliminaire
4. Dans chaque région biogéographique, sélection des sites les plus riches en espèces et en habitats visés par les Résolutions. Chaque région doit être représentée équitablement.
5. Si plusieurs sites présentent une richesse comparable, sélection en priorité des sites les plus grands ou de ceux qui abritent des éléments emblématiques ou des éléments nécessitant des mesures spécifiques
6. Compléter la liste des sites candidats en tentant compte habitats prioritaires visés par la Résolution

Cette démarche a permis d'obtenir une centaine de sites potentiels. Sur cette base une validation a été entreprise en commun avec les offices cantonaux de la protection de la nature pour retenir les 30 sites les

plus précieux. La consultation finale du dossier entrepris par les autorités cantonales compétentes a finalement abouti à la désignation de 28 sites candidats (voir annexe).

Bilan: 28 sites sélectionnés (no. 1 à 30)

Sélection des sites Emeraude sur la base d'une approche alpine (approche 2)

Peu de sites mis en évidence par l'étude préliminaire du Réseau Emeraude en Suisse (Delarze & al. 2003) et retenus dans la première approche d'objets Emeraude se trouvent dans le massif alpin. Ceci découle du fait que la plupart des espèces et des habitats visés par les Résolutions 4(1996) et 6(1998) ont leur centre de gravité à basse et moyenne altitude. En effet, la priorité a été donnée aux espèces et habitats menacés à l'échelle européenne. En Suisse comme dans le reste de l'Europe, les activités humaines à l'origine des principales menaces se concentrent à basse altitude.

Dans la deuxième procédure de désignation d'objets Emeraude l'accent a donc été mis sur les sites d'altitude. Pour un traitement adéquat des zones d'altitude, il est nécessaire de tenir compte d'autres critères que des seules listes des Résolutions no 4 et 6. La Recommandation no 16 (1989) indique que d'autres critères peuvent aussi être pris en considération, tels que la présence d'espèces endémiques, d'espèces citées aux Annexes de la Convention ou d'habitats remarquables.

La liste des espèces concernées a donc été dressée en tenant compte des espèces endémiques et subendémiques, les espèces citées dans la Convention de Berne, cela en privilégiant les espèces menacées. Un total de 65 espèces (faune et flore) a été retenu. Cette procédure a permis de retenir les éléments pour lesquelles la Suisse porte une responsabilité internationale. Le travail de désignation de sites candidats s'est basé sur la combinaison de ces différents critères, hiérarchisés de manière à sélectionner des objets pertinents dans les zones d'altitude sous-représentées pour l'instant.

Les données nécessaires à la sélection et désignation de sites potentiels proviennent des centres nationaux de gestion de données fauniques et floristiques (voir ci-dessous). Pour désigner les sites potentiels, les 4020 données de présence disponibles liées aux 65 espèces cibles ont été agrégées pour former des clusters en utilisant une zone tampon (500m) autour de chaque observation. Pour chaque cluster, la richesse spécifique a été calculée. Dans un premier temps, tous les sites dont la diversité en espèce était supérieure ont été retenus. Ils ont ensuite été regroupés manuellement en utilisant les éléments du paysage qui ont un sens biologique (montagne, vallée, etc.). Un contrôle ponctuel sur le terrain des sites potentiels retenus ainsi qu'une consultation auprès des services cantonaux concernés a permis de préciser la délimitation des sites et de juger de leur qualité. Cette validation et une consultation finale des autorités cantonales compétentes ont permis de désigner une liste définitive de sites candidats de l'approche alpine (voir annexe).

Bilan de l'approche alpine: 8 sites sélectionnés (no. 32 à 39)

Sélection de sites Emeraude complémentaires (approche 3)

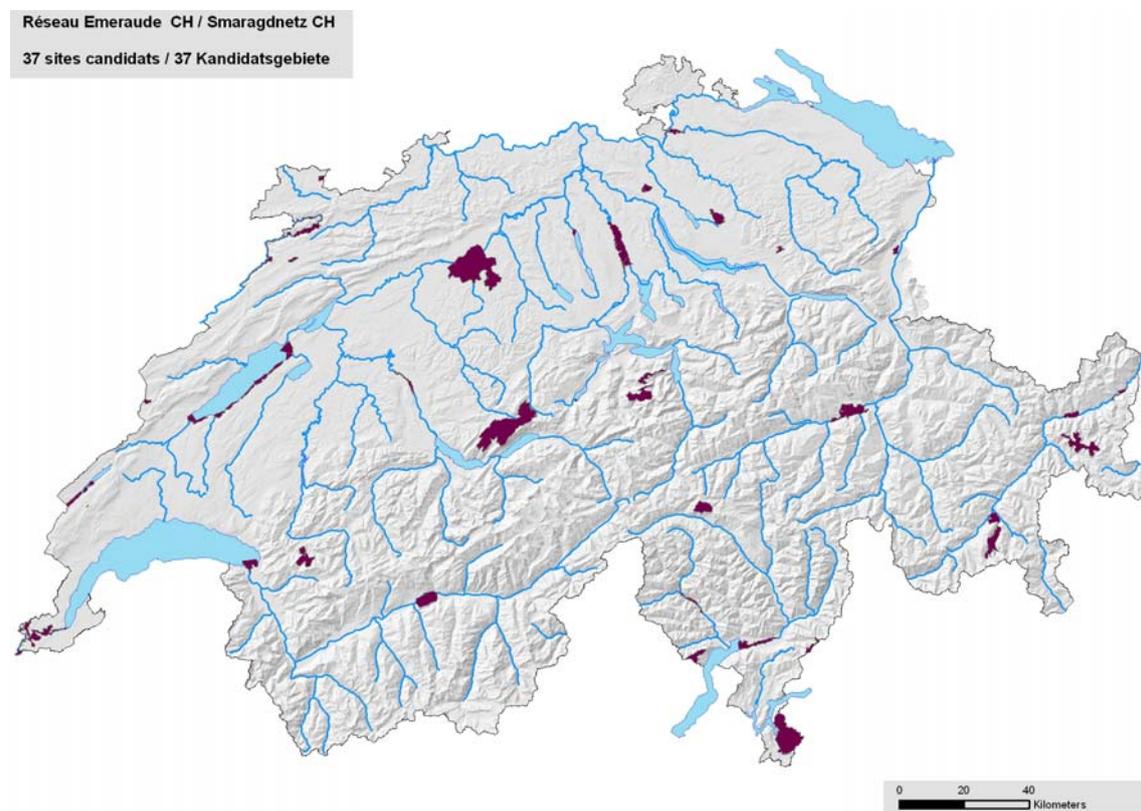
Sur la base des résultats obtenus dans le cadre des études préliminaires, un site supplémentaire a pu être désigné dans le cadre d'une initiative régionale. L'objet en question faisait partie d'un des 108 sites retenus dans l'analyse préliminaire. L'idée, lancée par les associations de protection de la nature de la région concernée, a finalement été adoptée et portée par 21 communes politiques de quatre cantons. La démarche a permis d'élargir de façon substantielle le périmètre initial du site. Il s'agit du site candidat présentant la plus grande surface.

Bilan de l'approche complémentaire: 1 site (no. 40)

Synthèse des trois approches

La compilation des trois approches décrites ci-dessus permet l'obtention de 37 sites candidats pour l'inscription au réseau européen Emerald (fig. 2). Le tableau figurant dans les annexes fait le point sur les différents sites candidats. La numérotation initiale des sites candidats a été maintenue, même si trois des sites candidats proposés ont été mise en attente lors de l'ultime consultation cantonale. Cela explique les numéros manquants dans la série des 37 sites.

Figure 2 Les 37 sites candidats de la première série du Réseau Emerald Suisse



Swisstopo, CSCF, septembre 2009

Encadrement du projet de désignation des sites Emeraude

Les centres nationaux de gestion floristiques et fauniques suivants ont été associés à l'étude et ont mis leurs banques de données à disposition:

- Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris, CCO / Koordinationsstelle Ost für Fledermausschutz, KOF (Mammifères, Chiroptères)
- Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse, karch (Amphibiens et reptiles)
- Centre du Réseau Suisse de Floristique, CRSF (Plantes vasculaires)
- Centre Suisse de Cartographie de la Faune, CSCF (Invertébrés, poissons, mammifères terrestres)
- Nationales Inventar der Schweizer Moosflora – NISM (Mousses)
- Nationales Inventar der Schweizer Pilzflora, Swissfungi (Champignons)
- Webatlas der Flechten der Schweiz, SwissLichens (Lichens)

Un groupe de pilotage, sous la conduite de l'office fédéral de l'environnement (OFEV) et composés de représentants des offices fédéraux et cantonaux concernés, des ONG nationaux impliqués dans la protection de la nature et des centres nationaux de gestion de la faune et de la flore ont accompagné et conduit le projet. Il a également été fait appel ponctuellement à des experts en faune et en flore pour la réalisation du travail d'analyse.

Bibliographie

Delarze, R., S. Capt, Y. Gonseth, A. Guisan (2003). Le réseau Emeraude en Suisse – rapport préliminaire. Cahier de l'environnement no 347. Office fédéral de l'environnement, Berne. 52 p.

Annexe

Liste des sites candidats pour l'inscription au réseau européen Emerald

N°	Nom du site	Canton	Superficie (ha)	Approche 1	Approche 2
1	Bonfol	JU	220	x	
2	St-Ursanne	JU	2012	x	
3	Etang de la Gruère	JU, BE	201	x	
4	La Vraconne	VD	195	x	
5	Vallée de Joux	VD	882	x	
6	Sèche de Gimel	VD	13	x	
7	Finges	VS	2046	x	
8	God da Staz	GR	827	x	
9	Ruin'Aulta	GR	2626	x	
10	Val Roseg	GR	1840	x	
11	Valle Maggia	TI	414	x	
12	Piano di Magadino	TI	1318	x	
13	Colombera	TI	26	x	
14	Tresa	TI	15	x	
15	Les Grangettes	VD	1004	x	
16	Les Mosses	VD	1588	x	
17	Habkern / Sörenberg	BE, LU	9692	x	
18	Moore auf dem Rickenpass	SG	225	x	
19	Galgenmaad-Schribersmaad	SG	308	x	
22	Hanenried	OW	45	x	
23	Thurspitz	SH, ZH	461	x	
24	Boniswiler-Seenger Ried	AG	147	x	
25	Rive Sud du Lac de Neuchâtel	BE, FR, NE, VD	3562	x	
26	Complexe alluvial du Rhône genevois	GE	2628	x	
27	Chatzensee	ZH	502	x	
28	Belpau	BE	436	x	
29	Pfäffikersee	ZH	1101	x	
30	Reusstal	AG, ZG, ZH	3195	x	
32	Walenstöcke-Brisen	NW, OW, UR	2714		x
33	Val Piora	TI	1431		x
34	Monte di Brissago	TI	914		x
35	Albionasca	TI	463		x
36	Monte Generoso	TI	6215		x
37	Ramosch	GR	310		x
38	Ardez	GR	607		x
39	Piz Plavna Dadaint	GR	2592		x
40	Oberaargau	BE, SO, LU, AG	11468	régional	